Déposer un dossier d'urbanisme



(https://limogesfourches.fr/sites/limogesfourches.fr/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/guichetautorisationurbanisme_380.png?itok=W6_CMEfO)

L'autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...). Les différents types de formulaires, faire votre demande en ligne.

Demande en ligne

DEMANDE DÉMATÉRIALISÉE

ENVOYER LE DOSSIER (HTTPS://LIMOGESFOURCHES.FR/FR/AUTORISATION-D-URBANISME) →

VOS DÉMARCHES

Urbanisme

Adressez votre dossier à la Mairie de Limoges-Fourches.

Types de demandes

Certificats d'urbanisme

- Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel

Déclarations préalables de travaux

C'est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.
Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructio ns nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

- Déclaration préalable de travaux
- Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes
- Déclaration préalable (construction, travaux, installations et aménagements non

Permis de construire

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m^2. Il est obligatoire p our certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux qui ne relèv ent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

- Demande de permis pour une maison individuelle et/ou ses annexes
- Demande de permis (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes

Permis d'aménager

C'est une autorisation d'urbanisme qui permet à la mairie de contrôler l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d un e aire de stationnement ou d'un terrain de sports ou de loisirs.

- Permis d'aménager

Permis modificatif

Il permets d'obtenir la modification d'une autorisation de construire ou d'aménager, en déposant un permis modificatif po ur des petits changements du projet initial. S'ils sont plus importants, vous devez déposer un nouveau dossier de demand e de permis.

Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager

Autorisation spéciale de travaux

Permet de demander une autorisation spéciale d'une durée de 2 ans (prorogeable 1 an) pour effectuer des travaux compris dans le périmètre d'une AVAP et non soumis au code de l'urbanisme.

Demande d'autorisation spéciale de travaux périmètre architecture et patrimoine

Fiche "autres demandeurs"

Document à joindre à la demande d'autorisation d'urbanisme lorsque plusieurs personnes sont concernées par un même p rojet.

Fiche complémentaire - Autres demandeurs pour un même projet

Permis de démolir

Permis de démolir

SITES UTILES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE PUBLIC - AUTORISATION D'URBANISME

(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319)